

Rentrée scolaire 2021-2022



© Laurent Lagarde - Ville de Limoges

Les écoles visitées par Émile Roger Lombertie, maire de Limoges :

- écoles maternelle et élémentaire de la Brègère
- écoles maternelle et élémentaire Aristide Beslais
- écoles maternelle et élémentaire Jean Montalat

Contact presse Ville de Limoges :

Claire GLÉDEL

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr

 [villedelimoges](https://www.facebook.com/villedelimoges)

 [@VilleLimoges8](https://twitter.com/VilleLimoges8)

 [7ALimoges](https://www.youtube.com/channel/UC7ALimoges)

 [villedelimoges](https://www.snapchat.com/add/villedelimoges)

 [/ville_de_limoges](https://www.instagram.com/ville_de_limoges)

 [Ville de Limoges](https://www.linkedin.com/company/Ville-de-Limoges)

SOMMAIRE

- 3 Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles**
- 5 La rentrée scolaire 2021-2022**
 - 5 Effectifs de la précédente rentrée (2020)
 - 5 Coût de l'éducation en 2020
 - 6 Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022
 - 7 Le portail jeunesse
 - 8 Les rythmes scolaires
 - 9 Le recrutement des animateurs-surveillants
 - 10 Le dispositif « 100% réussite »
 - 10 Les études dirigées
 - 10 Le Programme de réussite éducative (PRE)
 - 11 Les nouveautés de la rentrée 2021-2022
 - 12 Chiffres clés de la rentrée 2021-2022
- 13 Le numérique dans les écoles**
 - 13 Plan numérique pour l'école
 - 14 Un Environnement numérique de travail (ENT)
- 15 La restauration scolaire**
 - 15 Des restaurants scolaires réaménagés
 - 17 Les différentes actions de santé menées
- 19 Les travaux de rénovation dans les écoles**
 - 19 Les travaux réalisés durant l'été
 - 25 L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon
- 26 Le conseil municipal des enfants au travail**



Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles

Pour cette année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux : niveau 1 > vert ; niveau 2 > jaune ; niveau 3 > orange et niveau 4 > rouge.

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire. Concernant l'accueil des élèves dans les écoles communales, le niveau 2 > jaune s'applique à la rentrée (accueil en présentiel de tous les élèves dans les espaces clos).

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer dans les écoles.

↘ Limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupe de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier en maternelle).

Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Les récréations sont organisées par groupes à compter du niveau 2 > jaune en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

↘ Port du masque

Le port du masque est proscrit pour les élèves des écoles maternelles. Il est obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires dans les espaces clos (restaurants scolaires, classes et bus).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école en masques "grand public" afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en auraient pas.

La Ville fournit chaque semaine 6 600 masques au personnel municipal intervenant dans les écoles et les restaurants scolaires (3 500 masques pour les animateurs et référents périscolaires ; 1 850 masques pour les ATSEM et agents de service et d'entretien des écoles élémentaires ; 1 200 masques pour le personnel technique de la restauration).

↘ Rentrée scolaire en maternelle

À titre exceptionnel, les parents des enfants de petite section peuvent accompagner en classe leur enfant âgé de 3 ans le jour de rentrée. Ainsi, pour les parents qui ont besoin d'entrer à l'école (accompagnement d'un élève, récupération d'un enfant symptomatique, rendez-vous avec un enseignant...), du gel hydro-alcoolique est mis à disposition aux entrées des écoles.

↳ **Aération des locaux**

Dans la grande majorité des bâtiments scolaires, le renouvellement est assuré par l'ouverture fréquente des fenêtres et portes. Les locaux sont aérés 15 minutes, trois fois par jour.

La Ville a procédé à la commande de capteurs afin de mesurer la concentration en CO2 pour adapter les fréquences d'aération aux spécificités des locaux. Les premiers capteurs sont installés dans les écoles élémentaire et maternelle de La Brègère.

↳ **Hygiène des mains, des matériels et des locaux**

Il est veillé à l'hygiène des mains des élèves. Des essuie-mains papiers jetables sont mis à disposition dans toutes les écoles. À défaut, une solution hydroalcoolique peut être utilisée sous étroite surveillance d'un adulte à l'école élémentaire.

Les sols et toutes les surfaces de contact sont bio-nettoyés et désinfectés a minima une fois par jour.

↳ **Restauration scolaire**

Concernant la restauration scolaire, l'application du niveau 2 > jaune est demandée : la stabilité des groupes est recherchée et dans la mesure du possible des mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel.

En fonction du contexte, pour les écoles qui disposent d'un restaurant sur place, le nombre de services pourra être augmenté afin de limiter les regroupements et les croisements importants.

Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



© Thierry Laporte - Ville de Limoges

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Ce jeudi 2 septembre, environ **9 000 élèves** sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Les effectifs réels ne seront connus qu'à l'issue de la rentrée scolaire.

EFFECTIFS DE LA PRÉCÉDENTE RENTRÉE (2020)

Pour mémoire, à la rentrée précédente (2020-2021), on recensait :

En **maternelle** : **139 classes** et 7 dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans,

En **élémentaire et primaire** : **300 classes** dont **76 classes** dédoublées

Soit au total un effectif de 9 111 élèves pour 439 classes.

Limoges compte **64 directions d'écoles**, réparties de la manière suivante :

- 30 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires dont 7 Unités localisées pour l'inclusion scolaire
- 4 écoles primarisées (maternelle et élémentaire)

COÛT DE L'ÉDUCATION

Le coût de l'éducation par élève avoisine **2 900 €**, ce qui représente un **coût global annuel pour les finances municipales de plus de 26 millions d'euros.**

Les principales dépenses sont réalisées au profit du temps scolaire (personnel des écoles, achats, fluides, travaux, sorties scolaires) et environ 40 % financent les activités périscolaires (restauration, garderies du matin et du soir, études, ateliers).

Pour l'année scolaire 2021-2022, les crédits pédagogiques mis à disposition des enseignants s'élèvent à **480 000 €** pour l'achat de fournitures et le financement des transports.



© Laurent Lagarde - Ville de Limoges



LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021-2022

↳ Ouvertures de classes

- École maternelle Bellevue
- École élémentaire Jacques-Brel
- École élémentaire de Landouge
- École maternelle Jean-le-Bail

↳ Ouvertures de classes dans le cadre des dédoublements Grande Section de maternelle

- École maternelle Le Vigenal
- École maternelle Joliot-Curie
- École maternelle La Bastide
- École maternelle Gérard-Philippe

↳ Fermeture de classe

- École maternelle Jacques-Brel
- École élémentaire Léon-Blum
- École primaire Victor-Hugo
- École élémentaire René-Blanchot

↳ Fermetures de classe dans le cadre des dédoublements CP-CE1

- École élémentaire Jean-Montalat
- École élémentaire Les Homérides
- École élémentaire Gérard-Philippe
- École élémentaire Marcel-Proust

LE PORTAIL JEUNESSE > jeunesse.limoges.fr

Le portail jeunesse est accessible aux familles depuis la page d'accueil du site internet de la Ville limoges.fr > "Mes démarches" > "Famille et jeunesse". Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches, ce portail simplifie l'accès des familles aux différents services et prestations proposés par la Ville de Limoges.

Sécurisé et accessible en ligne à toute heure, il permet aux familles de réaliser en toute simplicité différentes démarches liées à la petite enfance, à la scolarité et aux loisirs de leur(s) enfant(s). Un rendez-vous peut être pris pour une inscription scolaire ou le règlement d'une facture.

Depuis son espace personnel, **chaque parent peut ainsi :**

- inscrire son enfant en crèche, à l'école, à la restauration scolaire et en accueil de loisirs ;
- gérer les réservations des repas, des jours de présence en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances ;
- signaler un changement de situation, une absence ou toute information nécessaire à l'accueil de son enfant ;
- adhérer au paiement en ligne de ses factures et/ou au prélèvement automatique.

L'espace personnel offre aussi :

- un espace de stockage numérique sécurisé des documents et justificatifs ;
- un espace d'échanges avec la Ville ;
- une consultation de l'ensemble des démarches en cours ;
- un suivi de l'actualité : menus, dates des commissions d'admission en crèche, programmation des activités et des animations ;
- des informations pratiques : horaires des écoles, tarifs des services proposés, calendrier de facturation ;
- une consultation des règlements des crèches, des temps périscolaires et extrascolaires et financiers ;
- l'édition de documents : attestations, autorisations, fiches sanitaires.



Au 24 août 2021, 10 139 espaces personnels ont été créés, soit 978 nouveaux espaces en une année.

Pour les familles rencontrant des difficultés à utiliser ce portail en ligne, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnel formé pour les accompagner : les espaces multimédias au sein des bibliothèques et les antennes-mairie.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Les horaires des écoles s'échelonnent de 8h30 à 8h45 et de 16h30 à 16h45 pour la fin de la classe avec une pause méridienne de 2h05 ou 2h15.

Les horaires de 29 écoles municipales ont été modifiés pour diminuer la pause méridienne de 10 minutes. Celle-ci est écourtée à 2h05, de 11h30 à 13h35 avec une sortie de classe à 16h35 dans 24 écoles et à 16h45 dans 5 autres écoles.

Les horaires de quelques écoles ont également été décalés en raison de contraintes de transports et de classes à horaires aménagés musique.

Les horaires des autres écoles municipales demeurent inchangés : 8h30-11h30 et 13h45-16h45.

↳ Activités périscolaires

À l'issue de la classe, une récréation de 30 à 45 minutes permet aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).

Pour les élèves des écoles élémentaires, **une étude gratuite est proposée de 17h15 à 18h** pour qu'ils puissent faire leurs devoirs en bénéficiant d'un encadrement.

Pour tous les élèves, **une garderie payante est proposée de 17h15 à 18h15** avec des activités récréatives.

Les tarifs des prestations sont fixés en fonction du quotient familial. À titre indicatif, les tarifs de la garderie varient de 0,35 € à 1,25 € par jour et par garderie (matin et soir).



© Julien Dodinet - Ville de Limoges

↳ Le mercredi dans les accueils de loisirs

Pour la coupure hebdomadaire, **les 6 accueils de loisirs** de la Ville (Landouge, Jean-Montalat, Beau Blanc, Léon-Berland, Jules-Ferry et Léon-Blum) **accueillent les enfants après inscription et réservation dès 8h30 le matin et jusqu'à 18h15.**

Trois offres sont proposées : un **accueil à la journée avec un repas à midi**, un **accueil à la demi-journée sans repas** (soit le matin soit l'après-midi) et un **accueil à la matinée avec repas.**

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. Pour les familles bénéficiaires d'un passeport délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Vienne, un tarif réduit est appliqué par la Ville.



© Thierry Laporte - Ville de Limoges

LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS-SURVEILLANTS

La direction de la Jeunesse emploie des animateurs-surveillants pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires. **Pour cette rentrée scolaire, 438 animateurs-surveillants sont recrutés.**



© Laurent Lagarde - Ville de Limoges



LE DISPOSITIF « 100 % RÉUSSITE »

À la rentrée 2021, le dispositif « 100 % réussite » est maintenu à Limoges **dans 8 écoles élémentaires (contre 12 l'année précédente) et élargi à 4 écoles maternelles** situées en REP (Réseau d'éducation prioritaire) et REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcée).

Cette mesure de dédoublement des classes de Grande Section, CP et CE1 dans les quartiers d'éducation prioritaire a pour objectif **de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) **dès les premières années d'école.**

LES ÉTUDES DIRIGÉES

Afin d'améliorer l'accompagnement des enfants scolarisés en classe de CP dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la ville ne bénéficiant pas de classes dédoublées, il a été proposé de renforcer l'aide de réussite éducative en mettant en place des études dirigées. **Celles-ci sont réalisées pour la 5^e année dans 4 écoles situées dans les quartiers prioritaires de la Ville et non inscrites en REP ou REP + : Léon-Blum, Bellevue, Victor-Hugo et Bénédictins.**

Les études dirigées s'adressent aux élèves de CP qui ne bénéficient pas de conditions favorables dans leur environnement familial et social pour accomplir le travail demandé par les enseignants. **Une quarantaine d'enfants** orientés par les enseignants bénéficient chaque année de ce dispositif par petits groupes (de 10 à 12 élèves) chaque jour de 17h à 18h.

L'animation de cette action est réalisée par un binôme constitué d'un étudiant de l'Institut national supérieur de professorat et d'éducation (INSPE) et d'un enseignant. Des temps d'échanges, de rencontres régulières par trimestre avec les parents sont organisés afin de rechercher leur implication et leur participation dans la scolarité des enfants. Ils peuvent prendre la forme d'études ouvertes sur une semaine ou d'un accueil des familles un soir.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans en situation de « fragilité », domiciliés ou scolarisés dans un quartier prioritaire de la Ville de Limoges.

Il s'agit de construire un **projet individualisé** pour chaque enfant favorisant sa réussite scolaire. Les jeunes sont repérés et orientés par la communauté scolaire et les partenaires de chaque quartier prioritaire. L'implication des familles dans l'élaboration du parcours de leur enfant est essentielle. Le dispositif accompagne donc aussi la famille dans sa fonction parentale en renforçant les liens avec l'école et les structures associatives.



Selon les problématiques repérées, l'enfant peut être orienté vers un parcours individuel de 2 heures par semaine ou des actions collectives mises en place les soirs, les mercredis ou pendant les vacances scolaires. Les accompagnements individuels sont assurés par des intervenants du service PRE et des associations. Les ateliers collectifs débiteront le 27 septembre 2021. **Plus de 400 enfants bénéficient de ces accompagnements.**

Le temps des parents se décline sous trois formes : des réunions à thème, des ateliers parentaux et des ateliers parents/enfants. En temps normal, **il permet d'accompagner plus de 200 parents dans un cadre propice aux échanges en lien avec l'éducation.**

La situation sanitaire liée au Covid-19 a réduit considérablement la fréquentation de ces actions collectives.



CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2021-2022

Pour cette rentrée 2021-2022 :

Limoges compte **64 écoles**, accueillant **plus de 9 000 élèves**, réparties ainsi :

- **30 écoles maternelles**
- **30 écoles élémentaires**
- **4 écoles primarisées**

La restauration scolaire réaménagée :

- **20 sites** de restauration pour environ **6 000 élèves**
- la Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire

Le Programme de réussite scolaire (PRE) :

- **Plus de 400 enfants** bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif

Les équipements informatiques dans les écoles :

- La Ville consacre **390 000 €** en 2021 pour **l'investissement et le renouvellement de matériel informatique dans les écoles**

D'importants travaux de rénovation engagés cet été dans les écoles :

- **2 445 452 €** ont été investis par la Ville pour des travaux estivaux au sein de **23 groupes scolaires**

Extension et restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon :

- Dernière phase : travaux en cours pour la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon

Montant des travaux : 3 350 000 € TTC

LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Le Plan numérique, initié par le ministère de l'Éducation Nationale, permet d'orienter et programmer les différents équipements des écoles et de développer les usages du numérique dans les établissements scolaires.

En 2021, la Ville de Limoges a consacré un budget de 390 000 € à l'investissement et au renouvellement de matériel informatique dans les écoles.

Ce budget a servi en partie au renouvellement de Tableaux Numériques interactifs (TNI) dans les écoles élémentaires. La Ville a prolongé la convention "École et numérique" avec la Direction départementale de l'Éducation nationale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les agents de la Direction des Systèmes d'Information assurent l'accompagnement technique des enseignants pour l'utilisation des équipements et la maintenance.



© Julien Dodinet - Ville de Limoges



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) À L'ÉCOLE ET À LA MAISON

Beneylu School, l'ENT lancé par la Ville de Limoges, permet aux élèves, parents et enseignants de communiquer et d'accéder à de nombreuses fonctionnalités sur une plateforme sécurisée.

Les enseignants référents pour l'usage du numérique accompagnent les professeurs volontaires afin de découvrir tous les outils et usages de cet environnement numérique de travail.

Depuis le début de la crise sanitaire, les écoles ont pu s'appuyer sur toutes les fonctionnalités de l'ENT pour organiser la continuité éducative.

Les statistiques font apparaître, depuis la période de confinement, des taux de connexion et de fréquentation très supérieurs à la normale.

La Ville de Limoges renouvelle sa confiance à Beneylu School pour la rentrée 2021-2022 afin de permettre aux élèves et aux enseignants d'accéder à un plus grand nombre d'applications et de prolonger "l'école à la maison".



LA RESTAURATION SCOLAIRE

DES RESTAURANTS SCOLAIRES RÉAMÉNAGÉS

À Limoges, la restauration scolaire des écoles municipales est organisée à partir de 20 sites qui distribuent les repas pour environ 6 000 élèves.

À ce jour, 17 sites scolaires sur les 36 que compte la Ville sont encore dépourvus de restaurants. Pour déjeuner 1 860 élèves doivent donc se déplacer en bus spécialement affrétés.

Ce transport étant source de fatigue pour les enfants, **la Ville de Limoges s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire** visant, d'une part, à **réduire progressivement le nombre d'élèves transportés quotidiennement** et, d'autre part, à **mettre en place des solutions organisationnelles qui répondent aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.**

↳ Ouverture d'un restaurant satellite :

Cette année, un nouveau restaurant scolaire ouvre à l'école primaire Raoul-Dautry. Une quarantaine d'enfants scolarisés au sein de cette école vont désormais pouvoir déjeuner sur place. Ils ne seront plus transportés en bus au restaurant scolaire de Gérard-Philippe.

↳ Le projet prévoit pour les années à venir :

- l'agrandissement de l'unité de production centralisée de Beaublanc : la capacité de production serait portée de 1 100 à 4 000 repas par jour,
- la création d'une seconde unité de production de capacité identique,
- la transformation de 13 restaurants traditionnels en restaurants satellites et la conservation d'une production sur place au Roussillon qui est techniquement équipé.
- la création de nouveaux restaurants satellites pour les groupes scolaires qui en sont dépourvus.

↳ La réservation des repas avec le portail jeunesse

En connaissant à l'avance le nombre réel de rationnaires attendus chaque jour, **la direction de la Jeunesse peut optimiser la gestion de denrées et les commandes. Elle peut ainsi adapter le nombre de repas préparés.**

↳ Les tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire varient de 1 € à 4,55 € par repas en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées à Limoges ayant réservé le repas de leur enfant.

Tranches de quotient familial	Tarifs du repas
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,55 €
De 400 à 449	2,05 €
De 450 à 549	2,55 €
De 550 à 749	3,05 €
De 750 à 949	3,55 €
De 950 à 1 199	4,05 €
Plus de 1 199	4,55 €

Tout repas réservé et non annulé est facturé à l'exception des cas suivants : sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire de l'enfant, éviction pour contagion (déduction dès le 1^{er} jour).

Les familles fournissant un « panier repas » dans le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) bénéficient d'une minoration du tarif de 30 %.

Une majoration sera appliquée aux familles ne résidant pas à Limoges (+ 25 %) et en absence de réservation (+ 50 %).



LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE SANTÉ MENÉES

Concernant la sécurité alimentaire, la Ville de Limoges veille toujours à la qualité des produits servis dans ses restaurants scolaires, en se conformant strictement aux règles en vigueur.

L'équilibre nutritionnel est **contrôlé par deux diététiciennes** et les menus sont constitués de manière à offrir **des repas variés et équilibrés tout en tenant compte de la variété de la production en fonction des saisons.**

Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sur prescription d'un médecin.

Une attention particulière est accordée au **développement de l'approvisionnement local**. Ainsi, 100 % de la viande de bœuf est d'origine Limousine, 100 % de la viande de porc et de veau sont d'origine française, 70 % des volailles sont d'origine Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre aux recommandations du Grenelle de l'environnement, **la Ville s'est engagée à proposer des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant les circuits courts et les approvisionnements de proximité. Environ 30 % du budget alimentaire est dédié à l'achat local dont le bio.**

La Ville s'est inscrite dans le programme de l'Union européenne « Lait et fruits à l'école » pour augmenter la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires de fruits et légumes, de lait et produits laitiers sous Signe officiel d'identification de la qualité d'origine (SIQO) : bio, Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) et Label Rouge.

Dans le cadre de la stratégie adoptée par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté et contre les inégalités alimentaires, la Ville de Limoges déploie, à partir de septembre 2021, le dispositif "petit déjeuner à l'école" dans 12 écoles issues de quartiers prioritaires. ce sont ainsi 1 500 élèves qui sont concernés et qui bénéficient d'un petit déjeuner équilibré 1 fois par semaine dans leur école.

Afin de limiter la surconsommation de viande (pouvant augmenter le risque de maladies), les restaurants scolaires introduisent des menus sans viande contenant davantage de fibres, de minéraux, de vitamines, et moins d'acides gras saturés.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville de Limoges pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, la restauration scolaire s'est engagée à ne plus servir dans des contenants en copolyester depuis septembre 2020 (gobelet, assiettes et bols) et à remplacer les produits en plastique par des produits en carton. Elle propose par ailleurs, dans les accueils de loisirs des gourdes en aluminium à la place de bouteilles d'eau jetables.

Afin de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, deux tables de tri mobiles sont installées dans les restaurants scolaires de Beaublanc et Léon-Blum. De même, des actions pédagogiques sont menées en lien avec les enseignants dans les classes des écoles volontaires.

↳ La formation des cuisiniers

Les cuisiniers bénéficient de différentes formations destinées à améliorer leurs pratiques professionnelles : réduction du sel dans les menus et remplacements par d'autres types d'assaisonnements, meilleure utilisation des matières grasses, élaboration de menus végétariens...



© Laurent Lagarde - Ville de Limoges

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LES ÉCOLES

LES TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ÉTÉ

La Ville est intervenue cet été dans **23 groupes scolaires**.

Les travaux effectués dans les bâtiments sont réalisés sous le pilotage de la direction de l'architecture et des bâtiments, ceux effectués dans les espaces extérieurs sont réalisés sous le pilotage de la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité ; par des agents municipaux ou des entreprises extérieures.

Pour cette rentrée 2021-2022, **2 445 452 €** ont été investis au sein des **23 groupes scolaires**.



Aristide-Beslais

→ **Montant des travaux : 417 000 €**

Maternelle :

- réfection et isolation de la toiture en zinc : 183 000 €
- pose d'une menuiserie témoin

Élémentaire :

- réfection et isolation de la toiture en zinc : 234 000 €



Victor-Hugo

→ **Montant des travaux : 403 000 €**

Groupe scolaire (dont restaurant) :

- réfection des toitures terrasses : 345 000 €

Maternelle :

- désamiantage et réfection du sol de la salle de motricité : 51 000 €
- réfection de la peinture de la salle de motricité : 7 000 €



René-Blanchot

→ **Montant des travaux : 396 000 €**

Maternelle :

- réfection de la toiture : 210 000 €

Élémentaire :

- travaux de restructuration sur la partie haute du bâtiment (phase 1): 186 000 €





Jacques-Brel

→ **Montant des travaux : 207 500 €**

Élémentaire :

- réfection et isolation de la toiture en zinc : 203 000 €
- remplacement du portail de l'entrée latérale (côté maternelle) : 4 500 €
- pose d'une menuiserie témoin



Léon-Blum

→ **Montant des travaux : 156 000 €**

Élémentaire :

- désamiantage du 2^e étage et réfection des sols, peintures et faux-plafonds : 156 000 €



Odette-Couty

→ **Montant des travaux : 139 880 €**

Maternelle :

- réfection des sanitaires situés au rez-de-chaussée : 90 000 €
- enlèvement de la mezzanine de la salle 12 pour mise en sécurité et aménagement d'un placard coupe-feu : 41 000 €
- pose de panneaux de jeux ludiques : 4 440 €

Élémentaire :

- pose de panneaux de jeux ludiques : 4 440 €



Édouard-Herriot

→ **Montant des travaux : 109 328 €**

Maternelle sud :

- désamiantage et réfection des sols de la salle de motricité et des salles 19, 31, 33 : 65 000 €
- remplacement de l'aire de jeux : 44 328 €
- pose d'une menuiserie témoin



Cognac

→ **Montant des travaux : 100 044 €**

Maternelle :

- remplacement de l'aire de jeux nord : 44 142 €
- remplacement de l'aire de jeux sud : 55 902 €



Marcel-Proust

→ **Montant des travaux : 92 000 €**

Maternelle :

- désamiantage de la salle BCD 39 et revêtement de sol : 50 000 €

Élémentaire :

- élargissement de la rampe d'accès PMR
- réfection de la peinture et électricité de la salle 10 : 6 000 €
- doublage du soubassement en bois de certaines menuiseries : 36 000 €



La Bastide

→ **Montant des travaux : 81 300 €**

Maternelle :

- remplacement du portillon de l'entrée principale : 3 100 €

Élémentaire :

- création de 2 salles de classes maternelles : 60 000 €
- reprise voirie et réseaux divers en enrobé à chaud, caniveaux, pose de bordures au niveau de l'accès de l'école et du restaurant : 18 200 €



Descartes

→ **Montant des travaux : 75 208 €**

Maternelle :

- remplacement de l'aire de jeux : 75 208 €



Jean-Le Bail

→ **Montant des travaux : 61 200 €**

Maternelle nord :

- désamiantage et revêtement des sols des salles 9 et 13 : 50 000 €

Maternelle sud :

- réfection de la peinture de la salle 30 et ajout de prises : 7 000 €
- remplacement du portail de l'entrée rue Jean-Le Bail : 4 200 €



Jules-Ferry

→ **Montant des travaux : 40 000 €**

Maternelle :

- réfection de peinture et traitement des parquet des salles 53, 54 et 55 : 40 000 €



Gérard-Philippe

→ **Montant des travaux : 37 000 €**

Maternelle :

- réfection de la peinture dans les salles 6, 7 et 10 : 10 000 €
- réfection des faux-plafonds et des luminaires dans les salles 6, 7 et 10 + ouverture dans un mur pour créer un accès entre les salles 9 et 10 + réfection des sanitaires : 27 000 €



Raoul-Dautry

→ **Montant des travaux : 35 000 €**

- création d'un restaurant scolaire satellite : 35 000 €



Landouge

→ Montant des travaux : 29 200 €

Maternelle :

- création d'une allée bétonnée + dalles garnies de copeaux entre la garderie et le parking des enseignants : 10 000 €

Élémentaire :

- changement des portes des garages : 5 700 €
- pose d'un tableau numérique interactif
- remplacement du portail de l'entrée de la cour (côté terrain de sport) et abattage d'un tilleul hors enceinte scolaire : 13 500 €



Montjovis

→ Montant des travaux : 29 000 €

Élémentaire :

- réfection de la porte-fenêtre de la salle 8 : 8 700 €
- reprise voirie et réseaux divers en enrobé à chaud du parking (à l'arrière de l'école) : 20 300 €



Léon-Berland

→ Montant des travaux : 12 130 €

Maternelle :

- remplacement du second portail de l'entrée principale : 4 200 €
- pose de panneaux mailles fines avec bâche occultante sur la clôture (côté avenue): 7 930 €



Pont-Neuf

→ Montant des travaux : 9 000 €

Maternelle :

- traitement des marches et caniveau salle 6 : 9 000 €



Jean-Macé

→ Montant des travaux : 4 420 €

Maternelle :

- remplacement du portail de l'entrée principale : 4 420 €



Les Homérides

→ Montant des travaux : 4 100 €

Élémentaire :

- remplacement du portail de l'entrée principale : 4 100 €



Bellevue

→ Montant des travaux : 3 700 €

Maternelle :

- déplacement d'un tableau numérique interactif avec installation électrique
- suppression du bac à sable et mise en place d'enrobé à chaud : 3 700 €



Marcel-Madoumier

→ Montant des travaux : 3 442 €

Élémentaire :

- remplacement du portail sous le porche : 1 650 €
- pose d'un portail à l'entrée du parking des enseignants : 1 792 €

L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-ROUSSILLON

L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon, débutées en 2011, devraient s'achever à la rentrée de septembre 2022. Ces travaux sont divisés en 5 phases visant à réunir les écoles Condorcet et Roussillon en un seul groupe scolaire.

Les 4 premières phases de travaux pour un montant de 8 080 000 € TTC ont déjà permis la construction :

- d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien restaurant scolaire pour accueillir les CP, CE1 et CE2,
- d'un nouveau restaurant scolaire,
- de deux extensions,
- d'une restructuration complète d'un bâtiment pour accueillir les élèves de maternelle.

La phase 5, dernière étape de ce programme, a débuté en octobre 2019. Pour un montant de 3 350 000 € TTC, cette dernière tranche de travaux prévoit la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon qui réunira les élèves du cycle 3 (CM1 et CM2).

Ce nouveau bâtiment qui intègre une extension et un préau sera livré avec une partie de la cour pour la rentrée 2022. Les aménagements extérieurs se poursuivront jusqu'à l'été 2023 pour une livraison totale du groupe scolaire prévue à la rentrée 2023.

Pour le réaménagement global du site, il a été cherché, en fonction des contraintes existantes, à réunir les bâtiments (bâtiment restructuré et extension) en respectant une architecture cohérente et pérenne, homogène à l'échelle du groupe scolaire tout entier. C'est pour cette raison que l'usage de panneaux compacts lisses a été repris (comme dans les phases précédentes).

Pour la partie à restructurer, le traitement thermique du bâtiment sera réalisé sur la base des choix suivants :

- la façade arrière sera isolée par l'extérieur, avec un habillage en panneaux composites compacts lisses de couleurs différentes (jaune, rouge et gris).
- les façades de l'extension et le pignon Est seront traités de la même manière.
- la façade donnant sur la cour de récréation sera isolée par l'intérieur, et les enduits extérieurs seront repris avec une alternance de couleurs correspondant aux couleurs des panneaux composites.
- la toiture du bâtiment restructuré sera entièrement reprise. Elle sera en bac acier de couleur noire, comme celle de l'extension. Cette couverture accueillera des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité auto-consommée en partie, le surplus étant revendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU TRAVAIL

La Ville de Limoges, a renouvelé en novembre 2020, pour un troisième mandat de 2 ans, le conseil municipal des enfants. Ce dernier vise à favoriser la citoyenneté et à impliquer les jeunes dans la vie de leur ville, dans un total respect de la neutralité politique.

Les 66 conseillers (33 filles et 33 garçons) ont pris leurs fonctions pour représenter les écoles élémentaires publiques et privées de la Ville.

Pour être candidat, il faut habiter et être scolarisé à Limoges en CM1 ou CM2. Les électeurs sont les élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Limoges.

Répartis en quatre commissions thématiques de travail, les jeunes élus découvrent le fonctionnement de la mairie, proposent leurs propres projets et participent ainsi à l'amélioration du quotidien de tous les enfants de la commune.

Deux séances plénières par an présidées par M. Le Maire permettent aux jeunes élus de rendre compte de leur travail et faire valider leurs propositions.

Parmi les différents projets portés par le Conseil Municipal des Enfants, on peut noter la mise en place de la Journée sans voiture (la 4^e édition se déroulera le samedi 25 septembre 2021), la réalisation d'une fresque en graffitis sous le préau de la Galerie des Hospices et la création du "Jeu gaspille moins" sur le thème de la bonne gestion des dates limites de consommation.



© Laurent Lagarde - Ville de Limoges